

Objet : Déclaration annuelle de programme (APS) Numéro : APS-WATIH-459

**Titre : West Africa Trade & Investment Hub** : Promotion des concepts d'affaires catalytiques

**Date d'émission APS** : 29 octobre 2019

**Date de clôture** : 28 octobre 2020

Le projet de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), Feed the Future West Africa Trade & Investment Hub (ci-après dénommé le Trade Hub) accepte présentement des propositions de concepts d'affaires catalytiques dans le cadre de la procédure de la présente APS. L'éligibilité en vertu de cette APS est assujettie aux conditions d'éligibilité énoncées dans la section C de la présente. Une subvention sera octroyée aux organisations dont la candidature répond aux objectifs et considérations de la présente opportunité de financement et aux critères de sélection énoncés ci-dessous.

Dans le cadre de cette APS, « Bénéficiaire » est synonyme de « Réciendaire ». Les organisations éligibles souhaitant soumettre une note conceptuelle et / ou une candidature complète sont invitées à lire attentivement la présente opportunité de financement pour avoir une compréhension approfondie des objectifs du programme et des activités ciblées, ainsi que les instructions et les exigences du processus de soumission et d'évaluation.

Pour être éligible à la subvention, l'organisation doit fournir toutes les informations requises mentionnées dans la présente APS et également satisfaire les critères d'éligibilité spécifiés dans la section C. Il incombe à l'organisation de s'assurer que la note conceptuelle et la candidature sont soumises en ligne uniquement par Internet. Creative Associates International (ci-après dénommé Creative) n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de données résultant du processus de transmission de candidature ou de conversion de fichiers.

Les organisations intéressées à soumettre des concepts et/ou des candidatures doivent tout d'abord se faire enregistrer à l'adresse [smart.fluxx.io/apply/watih](https://smart.fluxx.io/apply/watih). Si l'organisation ne peut pas s'inscrire via ce site, elle est priée de contacter Precious Okafor, responsable des subventions, à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com) pour des d'instructions supplémentaires.

Toutes les questions concernant cette APS doivent être adressées par écrit à Precious Okafor à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com). La publication de la présente APS ne constitue pas un engagement financier de la part de Creative, ni subvention pour couvrir des frais quelconques encourus en vue de la préparation ou de la soumission d'une candidature. Tous les frais afférents à la préparation et à la soumission du dossier de l'organisation sont à sa propre charge.

Merci de votre intérêt à cette APS.

Meilleures salutations,



Joseph Daniel Mooney  
Responsable de projet par intérim  
Feed the Future West Africa Trade & Investment Hub

**Pièces jointes**

Pièce jointe 1 - Déclaration de programme annuel (APS)

Pièce jointe 2 - Modèle de note conceptuelle

## PIECE JOINTE 1

### A. DESCRIPTION DU PROGRAMME

#### 1. Objectif

Le Trade Hub a pour objectif de promouvoir et de développer les opportunités d'emploi, de commerce et d'investissement dans la sous-région ouest-africaine.

#### 2. Contexte

Le Trade Hub, financé par l'USAID, est un projet quinquennal de facilitation du commerce et de l'investissement visant à améliorer la compétitivité du secteur privé en Afrique de l'Ouest. En co-investissant avec le secteur privé et d'autres organisations, telles que des instituts de recherche, le Trade Hub veut stimuler les investissements du secteur privé dans des secteurs stratégiques, notamment l'agriculture, les services commerciaux, l'approvisionnement en eau/assainissement et hygiène, et l'industrie légère.

Le projet vise à accroître les échanges commerciaux entre le marché américain et l'Afrique de l'Ouest, notamment à travers l'utilisation accrue de la loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA).

A travers cette opportunité de financement, l'USAID recherche des partenaires et des investisseurs privés ayant des projets commerciaux dont les effets catalyseur et le potentiel d'impact est à grande échelle. Les priorités pour la région sont décrites comme suit :

**Région Afrique de l'Ouest (tous les pays de la CEDEAO) :** Les activités pouvant contribuer à la création d'emplois, à l'exportation et à l'investissement à grande échelle, et en particulier celles mettant l'accent sur l'établissement des liens commerciaux solides avec des entreprises, des investisseurs ou des fournisseurs américains. Les activités susceptibles de faire participer un grand nombre de petits exploitants et/ou de petits producteurs dans les filières et chaînes d'approvisionnement régionales, dans les secteurs de l'habillement ou des secteurs autres que l'agriculture avec des modèles d'affaires et des activités susceptibles de créer des emplois ou de fournir à un grand nombre de petits exploitants des services et des technologies agricoles améliorant la productivité.

**Nigeria :** À travers le fond de subvention, le Trade Hub cherche en particulier à renforcer les réseaux d'entreprises existants, les institutions et les entreprises qui participent à l'augmentation de la production de maïs, de riz, de soja, de niébé ou d'élevage de poissons (aquaculture) dans les régions prioritaires, notamment Benue, Cross River, Delta, Ebonyi, Kaduna, Kebbi et Niger.

**Sénégal :** Le Trade Hub encourage les entreprises et les investisseurs à présenter des candidatures dans un large éventail de secteurs, notamment l'agriculture (cultures de base et d'exportation), l'approvisionnement en eau / assainissement et hygiène, l'énergie et la pêche.

**Sahel :** Le Trade Hub encourage les activités au Burkina Faso et au Niger qui soutiennent les objectifs de l'USAID visant à améliorer la résilience dans la région en mettant l'accent sur les

opportunités dans le secteur agricole, ainsi que dans d'autres secteurs contribuant fortement à la création d'emplois.

**Côte d'Ivoire** : les activités pouvant contribuer à la création d'emplois, à l'exportation et à l'investissement à grande échelle, en particulier en établissant des liens solides et avérés avec des entreprises, des investisseurs ou des fournisseurs américains. Les activités susceptibles de faire participer un grand nombre de petits exploitants et/ou de petits producteurs dans les filières et chaînes d'approvisionnement régionales ou dans le secteur de l'habillement ou des secteurs autres que l'agriculture avec des modèles d'affaires et des activités susceptibles de fournir, à un grand nombre de petits exploitants des services et des technologies agricoles améliorant la productivité et créant des emplois.

### **3. Objectifs**

Le Trade Hub a pour objectif de co-investir dans des activités contribuant à :

- Augmenter la valeur des exportations et/ou des ventes commerciales ;
- Générer des nouveaux investissements privés en capital ;
- Créer de nouveaux emplois dans le secteur privé ;
- Améliorer l'accès au financement pour les entreprises et les agriculteurs ;
- Introduire l'accès aux technologies et aux pratiques de gestion améliorées.

Les activités proposées seront évaluées en fonction de plusieurs facteurs. Le plus important étant leur capacité à obtenir des résultats significatifs à l'échelle commerciale grâce à des approches fondées sur le marché. Cela inclut le co-investissement entre les sources de financement publiques et privées pour faire avancer le projet. Une autre condition générale d'éligibilité est que les projets et les activités proposés doivent avoir un financement privé, pouvant inclure des fonds propres (internes ou externes) et/ou des emprunts auprès d'institutions bancaires ou financières.

En outre, le Trade Hub accordera la priorité aux projets et activités dépassant l'exigence de fonds de contrepartie individuelle qui régit le partenariat de subvention. Pour développer les relations commerciales et d'investissement entre l'Afrique et les États-Unis, le Trade Hub s'intéresse particulièrement aux activités susceptibles de faire participer des entreprises et des investisseurs américains ou des entreprises de l'Afrique de l'Ouest fournisseurs de matières premières à des entreprises américaines, ou utilisant des équipements et des technologies américaines. Les activités susceptibles de faire participer les femmes et les jeunes sont également une priorité.

### **4. Activités illustratives**

Voici quelques exemples d'activités pouvant être éligibles :

- Un agrégateur de maïs vendant de grandes quantités aux principaux transformateurs à valeur ajoutée qui souhaite investir dans les technologies nouvelles et l'achat d'équipements visant à réduire le niveau d'aflatoxine dans le maïs acheté auprès des petits exploitants ;

- Un acheteur de vêtements américain souhaite bénéficier d'une assistance pour développer une entreprise de vêtements et accroître sa production destinée à l'exportation vers les États-Unis, ce qui créera 500 emplois supplémentaires pour les femmes.
- Un investisseur intéressé à faire des placements par emprunt et par actions souhaitant s'associer au Trade Hub pour identifier et fournir une assistance technique aux entreprises potentielles afin de libérer leurs moyens de financement.
- Une entreprise établie cherchant à investir et démarrer une nouvelle usine de transformation en vue l'exportation et qui souhaite s'associer au Trade Hub pour former et embaucher de nouveaux employés et/ou établir des opérations d'approvisionnement locales.
- Une entreprise souhaitant établir un partenariat avec le Trade Hub dans le cadre d'un plan visant à développer entre autres la production existante et/ou ces opérations d'approvisionnement local. Et ce, à travers un soutien aux 'activités telles que l'augmentation de la production certifiée ou une expansion de sa zone géographique.
- Une entreprise de matériel et de nouvelle technologie cherchant à introduire ses produits en tant que technologie permettant de réduire les coûts et améliorer la qualité de la construction de latrines dans les régions où l'USAID a déjà réalisé des progrès notables pour accroître l'accès à l'assainissement et créer de nouveaux emplois.

## **5. Législation habilitante**

Les subventions sont autorisées conformément aux conditions et dispositions du contrat établi entre Creative Associates “Creative” et l’Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID).

## **6. Informations complémentaires**

- a. **Exigences de suivi :** Les bénéficiaires potentiels devront préciser comment feront-ils le suivi et mesureront-ils l'impact de l'activité proposée, notamment les ressources nécessaires pour garantir la collecte et le rapportage, un niveau élevé, des données sur la base d'indicateurs définis en conformité avec le Plan de Suivi et Évaluation de l'Activité (AMEP) du Trade Hub. Les informations supplémentaires seront fournies dans le cas où une organisation est invitée à soumettre une candidature complète.
- b. **Genre :** Les activités menées dans le cadre du Trade Hub visent à réduire les disparités entre les sexes en matière d'accès aux investissements et aux bénéfices découlant d'investissement soutenue par le Trade Hub. À cette fin, les organisations devront décrire comment leurs activités augmenteront l'accès aux technologies pour améliorer la production, élargir et améliorer les compétences des femmes et leur accès à des emplois mieux rémunérés. La priorité sera accordée aux organisations qui auront potentiellement le plus gros impact en termes de création d'opportunité pour les femmes.

S'ils sont sélectionnés pour soumettre une candidature complète, les organisations devront participer à la formation sur le genre fournie par le projet et travailler avec le personnel du projet pendant la phase de co-création afin de garantir que le genre soit correctement pris en compte dans la proposition.

- c. **Jeunesse** : Les organisations doivent décrire comment les jeunes bénéficieront d'une subvention et serviront de pilier pour la croissance soutenue de leur entreprise. Les organisations qui incluent des éléments destinés à promouvoir la formation professionnelle et les programmes de stages seront traités en priorité.
- d. **Considérations environnementales** : Toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du Trade Hub doivent être conformes aux règles du 22 CFR 216 sur la conformité environnementale. Veuillez-vous référer aux liens suivants pour plus d'informations :
- Informations de base sur la conformité environnementale : [https://www.usaid.gov/our\\_work/environment/compliance](https://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance)
  - Informations sur la manière dont l'Agence assurera la cohérence et la conformité environnementales dans la conception et la mise en œuvre lorsque cela est requis par les règles du 22 CFR 216 (ADS 204) : <http://www.usaid.gov/who-we-are/agency-policy/series-200>
- e. **Nationalité d'origine** : Les bénéficiaires seront tenus d'acheter tous les produits et services conformément à 22 CFR 228 « Règles sur les achats de produits et services financés par les fonds du programme fédéral de l'USAID ». La source autorisée pour les achats est le code géographique 937, ce qui signifie que les produits et / ou services peuvent être achetés aux États-Unis, dans le pays destinataire et dans des pays en développement autres que les pays avancés, à l'exclusion de tout pays établi comme source interdite. Voir ADS 310 pour plus de détails (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310.pdf>).
- f. **Bénéfice / revenu** : Les bénéficiaires doivent comptabiliser tous les revenus générés dans le cadre de la mise en œuvre d'une subvention, conformément au paragraphe 2 CFR 200.307 (ou à la disposition standard intitulée revenus du programme pour les organisations non américaines). Les revenus générés par la mise en œuvre d'une subvention seront ajoutés à l'activité. Selon 2 CFR 200.80, le revenu du programme signifie le revenu brut directement généré par le bénéficiaire dans une activité soutenue dans le cadre ou à la suite de la subvention (voir exclusions dans 2 CFR 200.307 (f) et (g)). Les revenus du programme incluent, la liste n'est pas exhaustive, les revenus provenant des frais pour services rendus, l'utilisation ou la location de biens immobiliers ou personnels acquis dans le cadre de la subvention en cours, la vente de produits ou d'articles fabriqués dans le cadre de la subvention, les droits de licence et les redevances sur les brevets et les droits d'auteur, le capital et les intérêts sur les emprunts contractés avec les fonds reçus du Trade Hub. Les intérêts générés sur les avances de fonds provenant du Trade Hub ne constituent pas un revenu de programme. Sauf disposition contraire des lois fédérales, des règlements ou des conditions de subvention, le revenu tiré d'un programme ne comprend pas les remboursements, les crédits, les escomptes et les intérêts générés sur ces montants. Voir aussi 2 CFR 200.407.

## **B. INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS**

### **1. Document de conception et Processus de demande**

Le Trade Hub sollicitera les notes conceptuelles dans le cadre de la présente APS, à compter de la date de publication jusqu'à la date de clôture.

- a. Les questions concernant l'APS peuvent être soumises à tout moment à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com) pendant la période couverte par l'APS.
- b. Les organisations intéressées à soumettre une note conceptuelle et/ou une candidature doit d'abord s'inscrire via le système de gestion des subventions de Creative Associates, SMART, à [flux.smart.io/apply/watih](http://flux.smart.io/apply/watih).
- c. Une fois inscrits, les organisations doivent contacter Precious Okafor, responsable des subventions, à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com).
- d. Une fois l'inscription d'une organisation est acceptée, les organisations pourront soumettre leurs notes conceptuelles et/ou leurs candidatures à tout moment pendant la validité de l'APS. Toutes les notes conceptuelles et/ou candidatures doivent être soumises via SMART, sauf indication contraire.
- e. Après réception d'une note conceptuelle et/ou d'une candidature, le Trade Hub déterminera si la note conceptuelle et/ou la candidature est conforme aux instructions de l'APS. Les notes conceptuelles et/ou les candidatures non conformes seront rejetées.
- f. Les notes conceptuelles et/ou les candidatures conformes aux instructions seront évaluées en fonction des critères énumérés dans la section E.1 ci-dessous.
- g. Après évaluation, le Trade Hub consultera l'USAID pour déterminer si la note conceptuelle et/ou candidature est acceptée ou rejeté.
- h. Si cette candidature est acceptée, le Trade Hub collaborera avec l'organisation à la co-création d'un projet pour développer la description du contenu du programme et/ou fournira une assistance technique pour l'amélioration des candidatures.
- i. Si, après la création conjointe, le Trade Hub détermine qu'il existe une activité viable pour un partenariat, l'organisation sera invitée à soumettre une candidature détaillée conformément aux instructions fournies à ce moment. Si le Trade Hub détermine, après la création conjointe, qu'un partenariat viable n'existe pas, la note conceptuelle de l'organisation sera rejetée.
- j. Une fois la candidature reçue, elle sera évaluée en fonction des critères énoncés dans la demande de candidature complète.
- k. Après les évaluations, le Trade Hub coordonnera avec l'USAID pour déterminer s'il convient d'accorder une subvention.
- l. Notez que le Trade Hub permettra aux organisations dont les documents de conception ou les candidatures détaillées ont été rejetées de les corriger, les améliorer et les soumettre à nouveau, tant au stade de la note conceptuelle qu'aux étapes de la candidature complète.

### **2. Estimation des fonds disponibles et nombre de subventions envisagées**

Sous réserve de la disponibilité des fonds, Creative prévoit d'attribuer plusieurs subventions dans le cadre de la présente APS. Le montant final de chaque subvention est sujet à négociation, mais devraient se situer entre \$250 000 USD et \$2 millions USD.

Des subventions plus ou moins importantes peuvent être envisagées si l'activité proposée répond aux objectifs de l'APS. Le projet requiert des bénéficiaires une contrepartie minimal de 1 : 1 (Pour chaque dollar de subvention sollicité, le bénéficiaire devra contribuer un dollar.) Il convient de noter que le Trade Hub donnera la priorité aux activités dont les contributions dépassent l'exigence minimale de contributions de contrepartie de 1:1, comme indiqué ci-dessous.

**Creative se réserve le droit de financer une, quelques-unes ou aucune des demandes soumises.**

### **3. Période de performance**

Cette APS sera en vigueur pendant un an à compter de la date de publication mais peut-être réévaluée ou prolongée. La durée des attributions de subventions accordées dans le cadre de l'APS est négociable, mais devrait durer plusieurs années.

### **4. Mécanismes d'attribution de subventions**

On s'attend à ce que toutes les subventions accordées dans le cadre de cette APS soient basées sur les performances et disposent d'un moyen de vérification approprié pour les étapes convenues. Ces étapes seront déterminées en collaboration avec l'organisation avant la signature de l'accord de subvention. Cependant, le mécanisme d'attribution finale du Trade Hub reposera sur l'évaluation du risque de l'organisation avant la subvention. Si l'évaluation du Trade Hub identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité de l'organisation à gérer une subvention, le Trade Hub peut choisir de retirer l'organisation de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié pour la capacité financière, administrative et opérationnelle actuelle de l'organisation.

## **C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE**

### **1. Organisations admissibles**

Pour être éligible à une subvention dans le cadre de la présente opportunité de financement, le Trade Hub acceptera des candidatures provenant des organisations suivantes :

- a) Entreprises du secteur privé ;
- b) Organisations étrangères (appelées ONG non américaines) : organisations à but non lucratif ou à but lucratif répondant à la définition donnée dans le 2 CFR 200.47. Voir la page des définitions jointe à cette APS ;
- c) Associations à but non lucratif : Organisations répondant à la définition du 2 CFR 200.70. Voir la page des définitions jointe à cette APS.
- d) Organisations à but lucratif :

Les gouvernements et les entités du gouvernement ne peuvent pas postuler pour une subvention.



De plus, l'organisation doit être en conformité avec toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris mais sans s'y limiter, les lois et statuts locaux pertinents. Au lieu d'un numéro d'accréditation officiel nationale ou registre de commerce, le bénéficiaire peut apporter la preuve de ses efforts pour obtenir cette accréditation nationale, une dispense d'accréditation ou indiquer les raisons pour lesquelles une telle accréditation n'est pas facultative ou réalisable.

Les entrepreneurs individuels et les microentreprises qui demandent une subvention doivent avoir un numéro d'identification fiscale national et tous les permis, licences et enregistrements nécessaires.

## **2. Partage des coûts / effet de levier**

Toutes les subventions **doivent** mobiliser les ressources, les actifs, les capacités et les compétences du secteur privé. Cela signifie que la valeur des ressources, des biens, des capacités et de l'expertise (en espèces et en nature) du secteur privé qui ont été mis à contribution pour la mise en œuvre de l'activité de subvention doit être au moins égale (1:1) aux ressources monétaires fournies par le Trade Hub. Il est vivement recommandé aux organisations de proposer des ressources, des actifs, des capacités et une expertise dépassant le minimum de 1:1, qui seront donc perçus plus favorablement.

Les coûts partagés ou l'effet de levier peuvent être en espèce (cash), des réductions de taux, des services, des contributions matérielles ou des contributions de tiers, tels que des prêts d'une banque, ou d'investisseurs en actions auprès d'institutions financières, ou une combinaison de ceux-ci. Les autres sources de financement du gouvernement américain ne sont pas acceptées dans le cadre de partage des coûts ou de levier. Voici des exemples de contributions en nature pouvant être comptabilisés :

- Produits de base ;
- Utilisation de la formation ou d'autres installations spécifiques nécessaires à la mise en œuvre d'un programme ;
- Valeur du temps donné par les consultants techniques ou les employés de l'entreprise dont le travail et l'expertise sont nécessaires à un projet ;
- Valeur des salaires du personnel affecté à un projet ;
- Technologie, communications et biens immobiliers ;
- Droits de propriété intellectuelle ; ou
- Licences.

En déterminant si les ressources et les contributions du secteur privé peuvent ou non contribuer à la satisfaction de l'exigence du minimum de 1:1, le Trade Hub examinera les critères suivants :

- Attribution et additionnalité
  - La contribution doit soutenir et faire progresser les objectifs et les activités du projet ;
  - La contribution doit reposer sur l'engagement actif du partenaire issue du secteur privé dans la conception et le développement du partenariat ;
  - L'utilisation des ressources et des contributions aux activités menées dans le cadre de l'alliance proposée doit être imputable à l'engagement prévu ou réel de l'entité issue du secteur privé avec le Trade Hub ; et

- La fourniture ou l'utilisation des ressources doit être qualitativement et/ou quantitativement différente de ce que l'entité aurait fait en l'absence d'un engagement réel ou anticipé avec le Trade Hub.
- Nature et origine - les contributions et les ressources doivent être de nature et d'origine privées ; elles doivent provenir d'un partenaire clé au partenariat ; et elles doivent provenir d'une ou plusieurs des sources suivantes :
  - Entités privées à but lucratif telles qu'une entreprise, une société ou une entreprise privée ;
  - Les institutions de capital-investissement ou financières privées, y compris les sociétés d'investissement privées, les fonds communs de placement ou les sociétés d'assurance ;
  - Investisseurs privés (particuliers ou groupes) ;
  - Associations d'entreprises ou d'industries privées, y compris sans toutefois être limité, aux chambres de commerce et aux entités apparentées ;
- Proposition de valeur et impact sur le développement - les ressources et les contributions mobilisées auprès du secteur privé devraient, en association avec le soutien fourni par Creative, conférer au partenariat un avantage comparatif pour obtenir un impact significatif et durable sur le défi du développement ciblé.
- Mesurable – les ressources et les contributions doivent être des éléments de valeur pouvant être mesurés sous une forme permettant l'évaluation de l'impact de la contribution sur la réalisation des résultats souhaités.
- Composition – la plupart des ressources du secteur privé devraient prendre la forme d'espèces, de capitaux propres, avec une lettre d'intention de l'investisseur en actions, ou de capitaux d'emprunt avec une lettre d'engagement de l'institution financière.
- Calendrier des engagements et des contributions des ressources du secteur privé - La mobilisation, la contribution, la fourniture et/ou l'utilisation des ressources peut avoir lieu à tout moment pendant le développement ou la mise en œuvre du partenariat.

Bien que le partage des coûts et l'effet de levier soient des ressources, des actifs, des capacités et de l'expertise qui ne font pas partie du montant fourni par le Trade Hub, ils sont traités différemment.

1. L'effet de levier provient strictement du secteur privé, contrairement au partage des coûts ;
2. Le partage des coûts est contraignant et vérifiable en vertu d'un accord de subvention, mais pas l'effet de levier ;
3. La détermination de ce qui constitue l'effet de levier est basée sur les objectifs, les considérations et les critères énoncés à l'adresse suivante [https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/GDA%20APS\\_APS-OAA-16-000001\\_2016-2018.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/GDA%20APS_APS-OAA-16-000001_2016-2018.pdf) ; la détermination de ce qui constitue le partage des coûts est fixée dans 2 CFR 200.306 et dans ADS 303.3.10.

## D. INFORMATIONS SUR LE CONCEPT ET LA SOUMISSION

### 1. Adresse pour demander un fichier de l'APS

Toute demande concernant le fichier de l'APS peut être adressée à :

**Attention :** Precious Okafor, responsable des subventions

**Adresse e-mail :** [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com)

## **2. Contenu et forme de la présentation de la demande**

Les organisations devront soumettre leurs note conceptuelle et/ou leurs candidatures via SMART. Si une organisation n'est pas en mesure d'utiliser SMART pour en vue de soumettre son concept et/ou sa demande, elle doit utiliser le modèle de note conceptuelle figurant à la pièce jointe 2 du présent package.

Les organisations doivent conserver dans leurs dossiers une (1) copie de la note conceptuelle.

Conformément à la loi sur la réduction du papier, Creative préfère recevoir les demandes par voie électronique. Toutefois, Creative reconnaît également que certaines limitations liées à la connectivité Internet et/ou à l'accès aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher certaines organisations de transmettre leurs données sous forme électronique. Par conséquent, Creative accepte également les présentations de la demande sur papier.

## **3. Date et heure de soumission**

Les organisations doivent soumettre leur note conceptuelle avant la date et l'heure de clôture figurant sur la page de garde. Les notes conceptuelles soumises tardivement risquent de ne pas être examinés. Les concepts en retard sont marqués comme « en retard ». Creative se réserve le droit d'accepter et d'inclure les concepts en retard uniquement lorsque le Trade Hub le considère comme étant dans son intérêt.

Le projet du Trade Hub reconnaît que toutes les informations que les organisations produisent dans le cadre de la soumission de leur note conceptuelle et/ou candidature reçue par le Trade Hub à titre confidentiel constituent des « informations confidentielles » (définies comme toute information sur l'organisation, y compris et sans s'y limiter, aux informations sur les activités de l'organisation, les plans, les formules, les ventes, la stratégie de marque et de marketing, la technologie, le savoir-faire, les processus, les connaissances, la propriété intellectuelle, les idées, les secrets commerciaux, la recherche et le développement, les politiques de prix, les listes de clients/ les listes de clients potentiels, les relations avec les fournisseurs et les ententes, les employés, les produits, les projets, les propriétés, les processus et procédures, la situation financière, le rendement et les documents). Les « informations confidentielles » incluent également les informations de tiers que le Trade Hub doit traiter de manière confidentielle. Le projet Trade Hub traitera de façon confidentielle et ne divulguera pas d'informations confidentielles, à l'exception de l'octroi de subventions résultant de notes conceptuelles / candidatures liées à cette APS. Toutefois, le projet Trade Hub n'est pas tenu responsable de la diffusion de « renseignements confidentiels » concernant les informations que le Trade Hub peut documenter ou qui deviennent facilement accessible au public sans restriction et/ou dont la divulgation n'est pas faite du Trade Hub.

#### **4. Autres conditions de présentation de la demande de candidature**

- a. **Présentation de la note conceptuelle** - La note conceptuelle doit être finalisée via SMART ou soumise électroniquement à l'adresse e-mail située au point « 1 » ci-dessus dans cette section. Si une organisation éprouve des difficultés à soumettre sa note, elle doit contacter Precious Okafor, responsable principal des subventions, à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com).
- b. **Questions et réponses** - Les questions relatives à cette APS peuvent être soumises à tout moment, tant que cette APS est ouverte au format électronique et à la même adresse électronique ci-dessus, au plus tard à la date de clôture indiquée sur la page de garde.

Toute information fournie à une éventuelle organisation concernant cette APS le sera aussi à toutes les autres organisations sous la forme d'une modification de cette APS si cette information est nécessaire pour soumettre des notes conceptuelles ou si son absence serait préjudiciable à tout autre potentiel organisation.

### **E. INFORMATIONS DE REVISION DE LA NOTE CONCEPTUELLE**

#### **1. Critères**

Chaque note conceptuelle reçue avant la date de clôture sera examinée en fonction des critères d'éligibilité décrits à la « Section C. Informations sur l'éligibilité ». Les notes qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité ne seront pas pris en compte pour la co-création. Les notes jugées incomplètes seront considérées comme non réactives et ne seront pas pris en compte pour la co-création.

Les notes éligibles et sensibles seront examinées conformément aux critères énoncés ci-dessous. Pour donner suite à cet examen, Creative peut demander au (x) organisation (s) sélectionné (s) de co-créer.

#### *Critères d'évaluation de la note conceptuelle*

La note conceptuelle sera évaluée en fonction des critères suivants :

- La note doit proposer d'utiliser le marché pour obtenir des résultats socio-économiques significatifs mesurés par des indicateurs clés du projet ayant un impact significatif sur le développement socio-économique, tels qu'une augmentation des exportations/ventes, une augmentation des investissements et de l'accès au financement, une amélioration des revenus et un accès aux technologies et aux marchés pour les petits exploitants agricoles ;
- Le modèle commercial et l'approche doivent être viables en ce sens que la société doit être incitée à générer en permanence des revenus et à maintenir/développer les activités une fois le financement de l'USAID terminé ;
- Un effet de levier financier substantiel d'au moins un ratio de 1:1 (un effet de levier plus élevé est préférable) ;

- Possibilités de partenariat avec des entreprises américaines ou des entreprises qui s'approvisionnent auprès d'entreprises américaines ;
- Complémentarité évidente pour les fonds de l'USAID (par exemple, une amélioration de la production d'un produit exporté ou d'un produit national aura un impact positif sur l'environnement, au-delà d'une augmentation des revenus des entreprises et des petits exploitants auprès desquels ils achètent. Les organisations peuvent donner d'autres exemples) ;
- Possibilité d'être mis à l'échelle ou reproduit ;
- Exécution progressive basée sur les résultats ;
- Diversité et impact géographique ;
- Capacité à engager les jeunes et les femmes dans des opportunités économiques élargies ; et
- Possibilité de l'organisation d'attirer des sources de financement externes supplémentaires (dette / fonds propres).

## **2. Comité d'évaluation**

Pour évaluer les concepts, le Trade Hub mettra en place un comité composé de personnes possédant l'expertise nécessaire sur les exigences du programme décrites dans la présente APS. Tout au long du processus d'évaluation, le projet Trade Hub mettra tout en œuvre pour que les membres n'aient aucun conflit d'intérêts ou une apparence de tels conflits avec aucune organisation soumettant une note conceptuelle en réponse à cette APS. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, partenaire, enfant, ami proche ou parent travaille pour une organisation qui a soumis un concept à l'examen du comité et qui négocie pour travailler pour une organisation et/ou qui a un intérêt financier (y compris est membre non rémunéré d'un conseil d'administration). Les membres du comité ne doivent ni solliciter ni accepter de gratifications, de faveurs ou de quelque chose ayant une valeur pécuniaire de la part d'une organisation.

## **F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTION**

### **1. Avis de subventions**

Un avis d'intention de co-crée sera fourni au point de contact indiqué dans la note conceptuelle et/ou la candidature. S'il est nécessaire de co-crée, le Trade Hub contactera le point de contact et lui donnera des instructions supplémentaires pour les étapes à suivre.

### **2. Administration des subventions**

Toute subvention faite dans le cadre de cette APS sera gérée de la manière suivante :

- Les ONG basées aux États-Unis (le cas échéant) sont soumises à 2 CFR 200 [https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?SID=6214841a79953f26c5c230d72d6b70a1&tpl=/ecfrbrowse/Title02/2cfr200\\_main\\_02.tpl](https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?SID=6214841a79953f26c5c230d72d6b70a1&tpl=/ecfrbrowse/Title02/2cfr200_main_02.tpl)), 2

CFR 700 (<https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?SID=531ffcc47b660d86ca8bbc5a64eed128&mc=true&node=pt2.1.700&rgn=div5>) et à ADS 303maa (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303maa.pdf>)

- Les ONG non américaines sont soumises à l'ADS 303mab (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mab.pdf>)
- Les subventions à montant fixe sont soumises à ADS 303saj (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mat.pdf>)

#### G. INFORMATIONS DE CONTACT

Les organisations peuvent utiliser l'adresse e-mail suivante pour contacter Creative au sujet de cette opportunité de financement :

Adresse e-mail : [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com)

#### H. AUTRES INFORMATIONS

**Le Trade & Investment Hub se réserve le droit de cocréer avec un, certains ou aucun des concepts reçus.**

## PIÈCE JOINTE 2 - MODÈLE DE NOTE CONCEPTUELLE

### SECTION I - INFORMATIONS SOMMAIRES

#### A. Nom et coordonnées de l'organisation

#### B. Titre de l'idée proposée

#### C. Objectif général de l'idée commerciale proposée (1-2 phrases)

**D. Nom et coordonnées** (*Remarque : Si l'organisation ne peut pas fournir cette information, elle ne doit pas soumettre de note conceptuelle. Si l'organisation soumet un document de conception, Creative n'est pas tenu de réviser la note conceptuelle.*)

**E.** (*Remarque : Si l'organisation n'a pas satisfait à cette exigence et ne peut pas fournir les informations demandées, elle ne doit pas soumettre de note conceptuelle. Si l'organisation soumet une note conceptuelle, l'USAID n'a aucune obligation de la réviser.*)

**F. Montant du financement (le cas échéant) demandé au Trade Hub** \$ \_\_\_\_\_

**G. Valeur des contributions de ressources anticipées (doit être égal ou supérieur au montant du financement demandé au Trade & Investment Hub)** \$ \_\_\_\_\_

*(Remarque : Si une organisation ne peut pas satisfaire aux exigences de l'effet de levier et aux exigences de la note conceptuelle, Creative n'est pas obligé de la prendre en compte, d'examiner ou de réviser la note conceptuelle. L'évaluation ou la révision de la note conceptuelle est entièrement à la discrétion de Creative.)*

### SECTION II - DESCRIPTION

#### A. Contexte (1-2 paragraphes)

Les organisations préparant une note conceptuelle pour le Trade Hub : Promotion des concepts commerciaux catalyseurs devraient décrire les éléments suivants :

1. L'identification et la définition du (des) problème (s) à traiter ;
2. L'élaboration de solutions envisagées au (x) problème (s) ;
3. L'identification des résultats à atteindre ; et
4. Une description du partenariat ou de l'alliance proposée dans la note conceptuelle.

*(Remarque : Si l'organisation soumet une note conceptuelle, Creative n'a aucune obligation de la considérer.)*

#### B. Description de l'idée

Identifier et décrire clairement le problème de développement ou le défi à résoudre et fournir une description détaillée :

1. Des objectifs ;
2. De l'approche et des activités proposées, y compris un calendrier de mise en œuvre ;
3. Des extrants, des résultats et de l'impact attendus ;
4. En quoi l'idée contribuera clairement et de manière significative à la réalisation des objectifs ou des priorités du Trade Hub ;

5. Les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe principale. Cela doit inclure une description de l'organisation principale et la manière dont son implication, son expertise et ses ressources contribueront au soutien d'activités spécifiques et à des produits, résultats et impacts attendus particuliers ;
6. Comment l'organisation augmentera la portée, l'efficacité ou l'impact durable de la chaîne de valeur ciblée et, en fin de compte, de l'aide au développement de Creative financée par l'USAID ;
7. Comment les résultats, ainsi que toute activité qui doit se poursuivre au-delà de la durée d'une subvention de Creative, seront durables sans financement ou participation continue après l'attribution de la subvention.

### **C. Approche de suivi-évaluation (1-2 paragraphes)**

Fournir une brève description de l'approche de suivi-évaluation à utiliser. Indiquer comment le succès sera défini, la disponibilité des données de base, l'utilisation de groupes de contrôle ou la définition et le développement de groupes de comparaison et de scénarios contrefactuels.

**[Les sections I et II du document de réflexion ne doivent pas dépasser cinq pages.]**

## **SECTION III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (SIX PAGES)**

### **A. Coût estimé proposé et Évaluation du coût (1 page maximum)**

Cela devrait inclure le budget proposé et les projections.

### **B. Lettres d'engagement (4 lettres maximum ; toute lettre ne doit pas dépasser deux pages)**

L'organisation doit soumettre des lettres d'appui et d'engagement de ses principaux partenaires/clients, le cas échéant. La lettre doit indiquer les intérêts du partenaire ou du client dans la demande, la façon dont le partenaire ou le client a participé à l'élaboration de la note conceptuelle, les objectifs et les résultats que l'entreprise cherche à atteindre, le rôle et les responsabilités ainsi que les ressources et les contributions que le partenaire ou le client prévoit fournir à l'organisation principale. Si l'organisation fournit ses propres ressources pour répondre à l'exigence du ratio de 1:1, il n'a pas besoin de soumettre de lettre d'appui ou d'engagement.

### **C. Informations de contact des partenaires / clients proposés (1 page maximum)**

Fournir les informations de contact pour tous les partenaires clés (privés, publics, société civile, université, etc.). Indiquez le nom, le titre, les adresses e-mail et les numéros de téléphone, ainsi qu'une brève description du travail et de l'expérience de chaque partenaire potentiel, y compris, sans toutefois se limiter, à son expérience de travail. Ceci inclut le travail et l'expérience de l'organisation.

### **D. Tableau des contributions en ressources (voir ci-dessous ; ne compte pas dans le total des six pages)**



À l'aide du tableau des contributions en ressources ci-dessous, indiquez les ressources projetées que chacun des partenaires de l'alliance devrait apporter. Veuillez indiquer d'abord tous les partenaires du secteur privé, suivis des autres types de partenaires.

**(Remarque : Les éléments A, B et C ne doivent pas dépasser 6 pages au total.)**

### CONTRIBUTION AU COÛT DE L'ORGANISATION

Utilisez ce tableau pour lister et décrire brièvement les ressources projetées à fournir par l'organisation.

NOM DE L'ORGANISATION	TYPE D'ORGANISATION	CONTRIBUTION EN ESPECES	PRET / EN NATURE CONTRIBUTION	TOTAL	DESCRIPTION / COMMENTAIRE
<i>Nom complet de l'organisation</i>	<i>Entreprise, fondation, ONG, établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, autre</i>	<i>En dollars américains</i>	<i>En dollars américains</i>	<i>Total des deux colonnes précédentes</i>	<i>Brefs commentaires sur la source de financement</i>
<i>Exemple : Société X</i>	<i>Entreprise</i>	<i>1 000 000 USD</i>	<i>1 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>Obtenir un financement de la part d'une banque.</i>

## **Définitions**

### **1. Organisation étrangère.**

*Une organisation étrangère* signifie une entité qui est :

(a) une organisation publique ou privée située dans un pays autre que les États-Unis et ses territoires et soumise à la législation du pays dans lequel elle est située, indépendamment de la citoyenneté du personnel du projet ou lieu d'exécution ;

(b) une organisation non gouvernementale privée située dans un pays autre que les États-Unis qui sollicite et reçoit des contributions en espèces du secteur public ;

(c) une organisation caritative située dans un pays autre que les États-Unis à but non lucratif et exonérée d'impôt en vertu des lois de son pays de domicile et d'exploitation et qui n'est pas une université, un collège, un établissement d'enseignement agréé, ni une fondation privée, un hôpital, une organisation engagée exclusivement dans des activités de recherche ou scientifiques, une église, une synagogue, une mosquée ou toute autre entité similaire organisée principalement à des fins religieuses ; ou

(d) une organisation située dans un pays autre que les États-Unis et non reconnue comme une entité publique étrangère.

### **2. Organisation à but non lucratif.**

*Une organisation à but non lucratif* est toute société, fiducie, association, coopérative ou autre organisation, à l'exclusion de IHE, qui :

(a) est exploitée principalement à des fins scientifiques, éducatives, de service, de bienfaisance ou dans un but similaire d'intérêt public ;

(b) n'est pas organisée principalement dans un but lucratif ; et

(c) utilise le produit net pour maintenir, améliorer ou développer les opérations de l'organisation.

### **3. Le projet Trade Hub**

Le Trade Hub est un projet quinquennal de facilitation du commerce et de l'investissement qui vise à améliorer la compétitivité du secteur privé en Afrique de l'Ouest. Ce projet est financé par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et est mise en œuvre par Creative Associates International et ses partenaires.